



Au Collège des Bourgmestre et Echevins
A l'attention du Service Population

Aux sociétés informatiques

Votre correspondant
Z. Borakis

T
02 518 20 98

Votre référence

Annexes
1

E-mail
zisso.borakis@rrn.fgov.be

F
02 518 25 98

Notre référence
III/32/5285/14

Bruxelles

16-01-2015

**Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. –
Nouvelles dénominations des cours et tribunaux. – Enregistrement dans les différents types
d'information : TI 120 (Etat civil) et TI 123 (Cohabitation légale).**

Mesdames,
Messieurs,

Comme annoncé dans la note du 28 novembre 2014 (III/32/5285/14), des nouveaux codes ont été introduits et un certain nombre de dénominations ont été adaptées dont les cours et tribunaux, qui devaient, à partir du 2 décembre 2014, être utilisés dans les structures pour la mise à jour des données d'informations concernées aux TI 120 (Etat civil) et TI 123 (Cohabitation légale).

Afin de permettre à tous les utilisateurs d'exécuter les adaptations nécessaires, à la demande explicite de certains organismes, il a été décidé par la suite de reporter la mise en œuvre de ces modifications.

L'adaptation des programmes sera opérationnelle le mardi 27 janvier 2015.

En annexe, vous trouverez les nouvelles structures pour l'enregistrement du divorce (code 41) et la séparation de corps et de biens (code 51) au TI 120, et la fin de la cohabitation légale par nullité (code 6) au TI 123.

Les instructions pour la tenue à jour des informations dans les TI 120-123 seront adaptées en ce sens.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général, absent,

Etienne Van Verdegem,
Conseiller général

Park Atrium
Rue des Colonies 11
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31
F 02 518 26 31

callcenter.rrn@rrn.fgov.be
www.ibz.rrn.fgov.be

1.3. Structure simplifiée pour le divorce et la séparation de corps et de biens avec numéro d'identification fictif.

C.O.		T.I.		CO	Date d'information								EC	N° d'acte					
N	N	1	2	0	D	D	M	M	J	J	J	J	N	N	N	N	N	N	*

CTT	Code INS Jugement (6)						Date Jugement						Date Transcription						Code INS											
N	N	N	N	N	N	N	D	D	M	M	J	J	J	J	*	D	D	M	M	J	J	J	J	N	N	N	N	N	N	*

Commentaire (max. 60 Pos)												R.S		
												+	N	N

ou

R.S.		
+	N	N

2 Modification au TI 123

IT 123 – code 6

a. Structure avec NN réel

CO		T.I.			CS	Date d'information								Code	Code INS					Date du Jugement							
X	X	1	2	3	0	J	J	M	M	S	S	A	A	6	N	N	N	N	N	J	J	M	M	S	S	A	A

Numéro du Registre national												Code INS Jugement (6)						CTT		Position		
N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	@	N	N

b. Structure avec NN fictif

CO		T.I.			CS	Date d'information								Code	Code INS					Date du Jugement							
X	X	1	2	3	0	J	J	M	M	S	S	A	A	6	N	N	N	N	N	J	J	M	M	S	S	A	A

Numéro du Registre national fictif												Code Nom (01)						Code Nom (NN)					
N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	X	X	X	X	X	X						

Code Nom (10=maximum)							Code INS Jugement (6)						CTT		Position		
X	X	X	X	X	X	X	*	N	N	N	N	N	N	N	@	N	N